

Réunion du 16 décembre 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 84

Nombre de votants : 94

L'an deux-mille vingt-cinq, le seize décembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Daniel PÉDEPRAT, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Laurent CHERITI, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Hervé LAFITTE, Monique LARRADET, Didier AYALA-BARON, Frédéric GOUAILLARDOU, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Nathalie DUPLEIX, Didier REY, Christian LÉCHIT, Jean-Pierre DUBREUIL, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSEURRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Sylvie DARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Guy ROMAIN, Francis GRINET, Laurence MOUSQUES, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Gilles LÉVÈQUE (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Michel OLIVÉ), Marie-Christine LUPIET (Pouvoir à M. Laurent COUBLUCQ), Marlène LE DIEU DE VILLE (Pouvoir à M. Jean-Pierre DUBREUIL), Stephan BONNAFOUX, Anne-Lise GENNEVOIS (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSEURRE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Jean-Jacques SENSEBÉ), Jean-Louis GROUSSET (Pouvoir à Mme Madeleine PICHAUREAU), Robert HAGET (Pouvoir à M. Daniel BIROU), Carole LARRIEU (Pouvoir à M. Michel LABOURDETTE), Valérie CAMPAGNE-IBARcq.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

**RAPPORT N° 9 : DÉVELOPPEMENT LOCAL : CONVENTION LACQ-ORTHEZ BÉARN DES GAVES :
MODIFICATION DES MODALITÉS DE GESTION FINANCIÈRE**

Rapporteur : M. Michel OLIVÉ

Le Pays de Lacq-Orthez Béarn des Gaves constitue un espace de coopération porté par les deux intercommunalités Lacq-Orthez et Béarn des Gaves depuis 2004.

Une convention réactualisée le 26 juin 2017 en fixe les conditions d'organisation et les modalités de gestion : la communauté de communes de Lacq-Orthez en est la structure porteuse et adopte chaque année un budget annexe à cet effet.

Au vu des actions en cours, contrat de mobilité et contrat local de santé et afin d'en simplifier la gestion administrative et budgétaire, il est proposé de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2025.

Le partenariat entre les deux intercommunalités sera poursuivi au travers de l'inscription au budget général de la communauté de communes de Lacq-Orthez des crédits nécessaires et du remboursement par la communauté de communes du Béarn des Gaves de sa quote-part financière selon la même clé de répartition financière des dépenses à savoir le critère de population.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'avenant à la convention Lacq-Orthez - Béarn des Gaves, annexé à la présente délibération, modifiant en ce sens l'article 3 relatif aux modalités de gestion financière.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,



Patrice LAURENT